

(f) Les plantes agissant sur la santé des vaches, la qualité et la production du lait ;

(g) Le porc et l'industrie laitière ;

(h) Les aptitudes et rapports des propriétaires, fabricants, patrons et gérants des fabriques de beurre et de fromage ;

(i) Les aptitudes et devoirs des inspecteurs de syndicats.

Cette conférence ne sera donnée qu'au cours des candidats-inspecteurs.

M. l'abbé Choquette, chef du laboratoire provincial.—"Eléments de bactériologie."

M. J. D. Leclair, surintendant de l'Ecole de laiterie.—"Principes de la fabrication du beurre" (5 leçons).

M. E. Bourbeau, inspecteur général des syndicats de fromageries.—"Principes de la fabrication du fromage" (5 leçons).

MM. Leclair et Bourbeau.—"Principes de la preuve du lait et de l'acidimétrie." Principes de comptabilité et répartitions."

M. Gabriel Henry, ingénieur de l'école centrale de Paris.—"Eléments des sciences appliquées à la laiterie; conduite et inspection des bouilloires et engins."

M. Emile Castel, secrétaire de l'école.—"Infection du lait par les microbes. Explication du système métrique pour faciliter la lecture des ouvrages français et américains sur la laiterie."

N. B.—Le sommaire des cours sera envoyé aux élèves qui en feront la demande.

Projections lumineuses — M. Emile Castel illustrera à la lanterne magique les conférences du cours qui se prêtent à ce genre d'illustration.

COURS ANGLAIS

Les élèves anglais ne seront reçus qu'aux 3ème, 4ème, 5ème, et 6ème séries, il ne sera pas donné de cours anglais dans les autres séries.

NOMBRE D'ÉLÈVES

Le nombre d'élèves pour chaque série, est "strictement limité" à 40 sauf pour les 4ème et 6ème séries, où il ne sera admis que 30 fabricants de beurre.

CANDIDAT AU DIPLOME D'INSPECTEURS DE SYNDICATS

La troisième série est spécialement réservée aux fabricants d'au moins 3 ans d'expérience comme chefs de fabrique, aspirant au diplôme d'inspecteur de beurrier ou de fromageries.

Ne seront admis aux examens pour diplômes que ceux qui, ayant été visités l'été dernier par l'inspecteur général, auront suivi le cours complet de cette série.

COURS SPÉCIAUX AUX FABRICANTS DE BEURRE ET AUX FABRICANTS DE FROMAGE

Dans le but de préparer, soit de futurs inspecteurs de syndicats, soit des experts, la Société d'Industrie laitière a jugé bon de donner, cette année : 2 cours spéciaux pour les fabricants de beurre, qui commenceront le 1er, le 28 janvier et le 2ème le 11 mars ; et un cours spécial pour les fabricants de fromage, commençant le 18 février.

Il est bien entendu que pendant les cours spéciaux aux fabricants de beurre, il ne sera point fait de fromage, et que pendant le cours des fabricants de fromage, il ne sera point fait de beurre. Ces deux cours répondront également au besoin nouveau créé par la combinaison des fabriques de beurre et de fromage, de posséder des fabricants experts dans les deux fabrications.

LEÇONS DE FABRICATION

Un certain nombre de fabricants se présentant chaque année pour passer quelques jours à l'école à la veille de l'ouverture de la saison, la dernière semaine d'avril (à partir

du 20) sera consacrée à ces leçons spéciales, si le nombre des applicants est suffisant.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Pour être admis à l'école, il faudra : 1o payer la cotisation d'une piastre de membre de la Société d'Industrie Laitière pour l'année 1901 (1);—2o être âgé d'au moins 16 ans. 3o savoir lire, écrire et compter.

Chaque élève devra se pourvoir d'un uniforme de travail (pantalon, blouse et casquette) qu'une maison de la ville fournira au prix d'une piastre et demie à deux piastres.

La demande d'admission à l'école se fera sur une formule spéciale qui sera fournie sur application et remplie par l'élève.

Toutes les demandes d'admission devront être faites dix jours avant l'ouverture du cours, pour les trois premières séries, et avant le 15 février pour les cinq dernières.

Les demandes devront être adressées au secrétaire de l'école de laiterie, à Saint-Hyacinthe.

CONVOCAION DES ÉLÈVES

Chaque élève admis recevra un avis personnel de la date des cours qu'il devra suivre. S'il lui est impossible de se rendre à l'école à la date assignée, il devra en prévenir immédiatement le secrétaire de l'école pour qu'un autre aspirant lui soit substitué comme élève.

LOGEMENT ET PENSION

Les élèves auront dans l'école des salles d'étude et de travail à leur disposition, mais ils devront se loger et prendre pension au dehors à leurs frais. Ils trouveront aisément moyennant environ \$3.00 par semaine, dans le voisinage immédiat de l'école qui se trouve situé en face du séminaire de St-Hyacinthe, à peu près à dix minutes de marche de la ville, une bonne pension privée dans des familles recommandées par la corporation du Séminaire.

La direction de l'école ne peut en aucune façon assumer la responsabilité de la surveillance des jeunes élèves en dehors des heures de travail ou d'étude à l'école.

PAIEMENT DE LA CLASSE

Chaque élève, en se présentant au secrétaire de l'école, la veille ou le matin de l'ouverture des cours, sera tenu de déposer, entre les mains du secrétaire, une somme de \$2.00 pour garantir le paiement de la casse des instruments de verreries ou autres, qu'il pourrait briser pendant son séjour à l'école. Cette somme sera remise à l'élève à son départ, si aucune réclamation n'est faite contre lui par les officiers en charge du matériel.

Saint-Hyacinthe, 20 octobre 1900.

Le Président de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec,

J. A. VAILLANCOURT.

Les membres du bureau de direction de l'école et station expérimentale,

J. C. CHAPAIS,

C. N. FRÉJEAU,

J. de L. TACHÉ,

Le Secrétaire

E. CASTEL.

(1) Ce paiement donne droit à tous les avantages de la Société et en outre à un exemplaire de toutes ses publications et notamment à son rapport annuel, dont l'importance et l'intérêt vont grandissant d'année en année.

N. B.—L'école et station expérimentale de Saint-Hyacinthe étant devenues le siège de la société, toutes les communications concernant la société, devront être adressées au secrétaire de la Société d'Industrie Laitière, à Saint-Hyacinthe.

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIERE

FINANCES

Montréal 15 novembre 1900.

La Bourse n'est plus un désert, ni un champ de repos, on y va et on y fait des affaires.

Cette semaine a été active et les cours mieux tenus; jusqu'aux valeurs des mines qui, pour la plupart, ont repris quelques points de ceux perdus les semaines précédentes.

En somme, la hausse qui a suivi à New-York l'élection présidentielle a eu bon effet ici et le résultat de nos propres élections n'est peut-être pas étranger non plus à la bonne tenue des cours ici.

Les valeurs suivantes sont celles sur lesquelles il s'est fait des ventes durant la semaine; les chiffres sont ceux obtenus à la dernière vente opérée pour chaque valeur :

C. P. R.	88½
Duluth	5
Montreal Str. Ry.	279
Twin City	63½
Toronto St. Ry.	108½
Richelieu et Ontario	108½
Halifax Tr. (bons)	
" (actions)	
St John Ry.	
Royal Electric	207½
Montreal Gas	204
Col. Cotton (actions)	80
" (bons)	
Dominion Cotton	92½
" pref.	
Merchants Cotton	
Montreal Cotton	135
Cable Comm. (actions)	172½
" (bons)	
Dominion Coal, pref.	115
" " bons	
" " (ord)	
Montreal Telegraph	170
Bell Telephone	170
War Eagle	106
Centre Star	
Payne	86½
Republic	70
North Star	95
Montreal & London	
Virtue	31½
En valeurs de Banques, il a été vendu :	
Banque de Montréal	263½
Banque des Marchands	158
Banque Molson	189
Banque Nationale	96½

COMMERCE

La saison de navigation est presque terminée et le 22 du mois courant le dernier navire des compagnies ayant un service régulier avec Montréal et les pays au-delà de l'Atlantique aura quitté notre port.

La saison de navigation aura été satisfaisante et pour les compagnies de transport et pour le commerce en général, bien qu'il soit un peu tôt encore pour se prononcer catégoriquement il y a plutôt augmentation.

La fin des élections fédérales coïncidant avec l'approche de la clôture de la navigation sur le St-Laurent, le commerce local a repris de son ancienne activité et la demande de la campagne pour les approvisionnements d'hiver a été très satisfaisante cette semaine.

L'hiver s'annonce d'ailleurs comme devant être rigoureux. Nous avons au moins un commencement de saison bien tranchée qui ne peut qu'aider aux affaires. Le commerce de